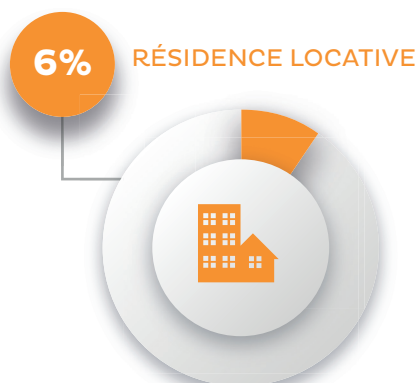
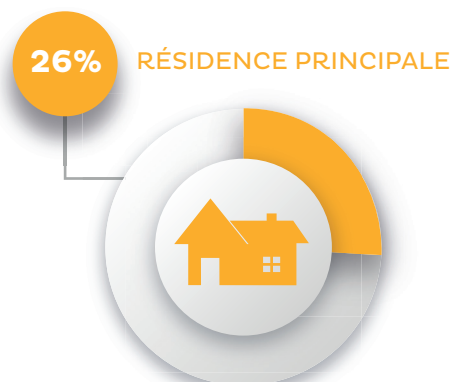


UNE RENTRÉE IMMOBILIÈRE DYNAMISÉE PAR LES PRIMO-ACCÉDANTS

En ce mois d'août, les emprunteurs ont profité des taux bas pour concrétiser leurs projets immobiliers. Les primo-accédants, qui représentent 66% de la clientèle Cafpi, continuent d'être la locomotive de la bonne santé du marché immobilier.

RÉPARTITION DES ACQUÉREURS



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

Le rallongement des durées d'emprunt et la baisse des taux permettent aux primo-accédants de se lancer dans leur projet immobilier. En ce mois d'août, le montant moyen emprunté était de 221 342 € sur 249 mois avec un effort consenti représentant 5,76 années de revenus, alors qu'il était, en juillet, de 220 986 € sur 247 mois pour un effort consenti de 5,18 années de revenus. Cette augmentation de l'effort consenti par les primo-accédants est un signe de la démocratisation de l'accèsion à la propriété.



ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants, le montant moyen de l'emprunt a légèrement baissé en passant de 278 023 € sur 198 mois en juillet, à 277 255 € sur 198 mois en août. En répercussion à cette baisse du montant emprunté, l'effort consenti est passé de 4,79 années de revenus en juillet à 4,48 années en août.

221 342 €

EMPRUNT

277 255 €

5,76 années de revenus

ACQUISITION

4,48 années de revenus

86,18 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

88,62 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

220 986 € / 247 MOIS JUILLET 2019

221 342 € / 249 MOIS AOÛT 2019

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS PASSE À **221 342 €** SUR 249 MOIS.



ACCÉDANTS

JUILLET 2019 278 023 € / 198 MOIS

AOÛT 2019 277 255 € / 198 MOIS

CHEZ LES ACCÉDANTS À L'INVERSE, IL DIMINUE AVEC **277 255 €** SUR 198 MOIS.

• • • ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS • • •

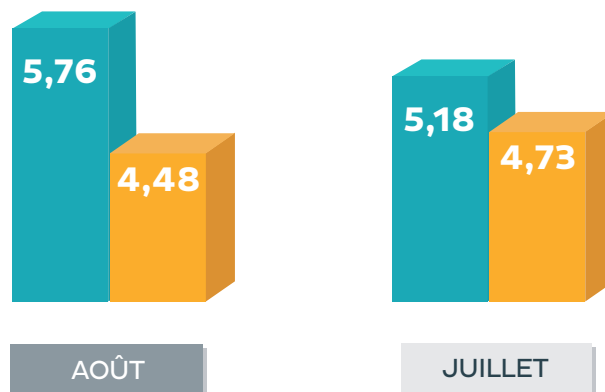
LES CHIFFRES DU MOIS DE MAI



Le prix du bien représente **5,76 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **4,48 années** de revenus.



• • • ACQUISITION DANS L'ANCIEN • • •



PRIMO-ACCÉDANTS

84,65%

JUILLET

86,18%

AOÛT



ACCÉDANTS

JUILLET

87,07%

AOÛT

88,62%

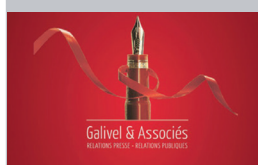
L'ANCIEN REPRÉSENTE À PRÉSENT **86,18%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

IL S'IMPOSE ÉGALEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **88,62%** DES ACQUISITIONS.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION SEPTEMBRE 2019

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.